

Écran de fumée et vapeur d'eau en pays wallon

La pollution industrielle, c'est un peu comme avant le mouvement #metoo. On peut s'en désintéresser, la trouver normale, fermer les yeux, l'ignorer jusqu'au prochain scandale sanitaire. Ou, en 2022, se poser des questions fondamentales et décider de ne pas en subir docilement les conséquences.

La législation européenne sur les émissions industrielles est en cours de révision. La Commission européenne a publié le 5 avril 2022 ses nouvelles propositions de textes. Dans la ligne du "Pacte vert" pour l'Europe, il s'agit d'aider les grandes installations industrielles à atteindre l'objectif "zéro pollution" d'ici à 2050 : un environnement exempt de substances toxiques, notamment en ce qui concerne l'eau, l'air et les sols. 52 000 installations sont concernées, à l'échelle de l'Union.

Lire le permis d'environnement d'une grande installation industrielle est toujours instructif. Beaucoup d'émissions sont généralement autorisées, à la condition en principe qu'elles restent en deçà de certains seuils et qu'elles s'alignent sur les meilleures techniques disponibles.

"C'est surtout de la vapeur d'eau et c'est la lumière qui en change la couleur, il ne faut pas s'inquiéter", disait en substance, lors d'un reportage diffusé sur RTL Info le 7 mars 2022, la représentante d'un cimentier bien connu dans la région de Mons, aussi co-incinérateur de déchets dangereux. Un riverain s'interrogeait sur la dégradation, visible à l'œil nu, des fumées émises par la haute cheminée de l'entreprise et s'étalant sur des kilomètres. Il ressortait du reportage que les émissions étaient surveillées très attentivement et qu'elles étaient conformes au permis d'environnement.

Formidable, ce stade du "zéro pollution" serait-il donc déjà atteint en Région wallonne ?

Accès à l'information

En Belgique et dans toute l'Europe, l'accès à l'information environnementale est un droit consacré, trente ans après sa première affirmation dans la Déclaration de Rio de 1992. Vous et moi, nous pouvons

L'explorateur et psychiatre Bertrand Piccard n'a pas tort lorsqu'il affirme qu'il devrait être interdit de polluer.